

REPUBLIQUE DU BURUNDI



Investir dans les populations rurales

**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE  
PROJET D'APPUI A L'INCLUSION FINANCIERE AGRICOLE ET RURALE DU BURUNDI  
"PAIFAR-B"**

**DON FIDA N° 2000005133**  
**BP 6457 Bujumbura**

**Appel à Manifestation d'Intérêt :  
Sociétés de Conseil (Bureaux ou Cabinets d'études ou de consultance)**

**Intitulé de la Mission :**

**POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU CHARGE DE FAIRE UNE ETUDE SUR LES  
COÛTS DES RESSOURCES ET FIXATION DES TAUX D'INTERÊT AINSI QUE SUR LA  
TRANSPARENCE ET COMPARABILITE DU TAUX D'INTERÊT DANS LE SECTEUR DE  
LA MICROFINANCE**

Référence : PAIFAR-B/ 27 /S/SFQC/2025-2026

Date de publication : 27/4 /2026

Date de soumission : 18/5 /2026

**AVRIL 2026**

Projet d'Appui à l'Inclusion Financière, Agricole et Rurale du Burundi « PAIFAR-B »,  
e-mail : [2.ufcoppaifarb@gmail.com](mailto:2.ufcoppaifarb@gmail.com)  
BP 6457 Bujumbura-Téléphone 22 27 59 00

2

16

## Remarques liminaires

Établi par le Projet d'Appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rurale du Burundi (PAIFAR-B), le présent document prend appui sur la première édition du document type pour la passation de marchés consacré aux mandats. Ce document publié par le FIDA, disponible à l'adresse [www.ifad.org/fr/project-procurement](http://www.ifad.org/fr/project-procurement), doit être utilisé pour la passation de marchés portant sur la prestation de services dans le cadre de projets financés par le Fonds.

Le FIDA ne saurait se porter garant de l'exhaustivité des informations figurant dans le présent document, de leur exactitude ou, le cas échéant, de leur traduction, ni de tout autre aspect ayant trait à son contenu.

# AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU CHARGE DE FAIRE UNE ETUDE SUR LES COÛTS DES RESSOURCES ET FIXATION DES TAUX D'INTERÊT AINSI QUE SUR LA TRANSPARENCE ET COMPARABILITE DU TAUX D'INTERÊT DANS LE SECTEUR DE LA MICROFINANCE

## I. CONTEXTE

Le Gouvernement du Burundi, avec l'appui du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), a initié le Projet d'Appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rural du Burundi (PAIFAR-B). Ce projet est sous la tutelle du Ministère des Finances, du Budget et de la Coopération internationale et par délégation, le Ministère de l'environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage est le maître d'ouvrage du PAIFAR-B.

Le PAIFAR-B a débuté officiellement ses activités au mois d'août 2018 avec une durée initiale de 7 ans. Avec un financement global additionnel de 26,24 millions de USD, la durée du projet est prolongée de 4 ans et la nouvelle date d'achèvement est le 31 mars 2029.

L'objectif global du projet est de contribuer à augmenter les revenus des ruraux pour une réduction durable de leur niveau de pauvreté.

L'objectif de développement est de renforcer l'inclusion financière des populations rurales (les producteurs, les OP, les femmes, les jeunes, les micro-entrepreneurs et les vulnérables), agricoles et non agricoles, en comblant les écarts entre la demande et l'offre en services financiers et non financiers.

Pour le financement initial, les indicateurs de développement sont: i) 99 200 ménages ruraux voient leurs revenus augmenter de 3 300 FBU à 3 900 FBU grâce à un accès régulier aux services de crédit et d'épargne des IMF; ii) 2 500 ménages très vulnérables sont financièrement et économiquement inclus; iii) plus de 80% des exploitants agricoles et ruraux sont devenus des «clients» crédibles et fiables pour les IMF (ceux-ci se refinancent régulièrement auprès des banques); et iv) la structuration des filières est renforcée grâce à un financement plus fluide de ses différents maillons.

Durant la première phase du financement, les activités se sont concentrées dans un premier temps, sur les provinces et communes encadrées par les projets techniques du FIDA, c'est à dire dans les 11 provinces et une cinquantaine de communes couvertes par le PAIVA-B, le PRODEFI I, PRODEFI II, le PROPA-O et le PNSADR-IM. Il s'agit des provinces Ngozi (toutes les communes), Kayanza (toutes les communes sauf Kabarore), Karusi (toutes les communes), Gitega (communes Giheta, Bugendana et Mutaho), Muramvya (toutes les communes), Bubanza (toutes les communes), Cibitoke (toutes les communes), Bujumbura (commune Mutimbuzi), Cankuzo (communes Mishiha, Gisagara et Cendajuru), Ruyigi (Gisuru et Kinyinya), Rutana (Communes Giharo et Gitanga).

A partir du dernier trimestre de l'année 2023, les activités du projet ont été étendues sur toutes les communes des 11 provinces et celles des provinces Muyinga, Makamba et Rumonge. Les activités du projet vont s'étendre sur toutes les provinces du pays sauf en mairie de Bujumbura durant la phase du financement additionnel.

Le PAIFAR-B devait toucher directement un total de **99 200 ménages ruraux**: 5 000 ménages sans terre, ne pouvant pas directement accéder aux GCS, 6 000 jeunes hommes et jeunes femmes ruraux, diplômés, scolarisés ou non scolarisés, menant une activité agricole et non agricole, 9 000 ménages ruraux pouvant directement participer à un groupe de caution solidaire, 79 200 ménages des petits producteurs membres des groupements coopératifs rizicoles et

représentant 30% des producteurs établis dans les marais aménagés pour la riziculture et les petits producteurs membres des groupements coopératifs, représentant 40% des producteurs de lait-bovin.

Avec le financement additionnel, le projet va toucher en plus 55 000 ménages dont 38 500 ménages se trouvant dans les coopératives, 5 000 ménages très vulnérables en GCS, 3 500 jeunes micro entrepreneurs, 7 500 ménages en GCS avec diverses activités génératrices de revenus, ainsi que 500 PME/PMI.

Le Projet est structuré autour de trois composantes et 8 sous-composantes :

### **Composante 1 : Contribuer à l'opérationnalisation de la stratégie d'inclusion financière**

- Sous-composante 1.1 Contribution à la mise en œuvre de la stratégie Nationale d'Inclusion Financière adoptée
- Sous-composante 1.2 : Appuyer le renforcement du contrôle et de la supervision des IMF par la Banque de la République du Burundi
- Sous-composante 1.3: Appuyer le renforcement du Réseau des Institutions de Microfinance (RIM) en vue d'une Inclusion Financière efficace.

### **Composante 2 : Renforcer l'offre de services financiers en milieu rural pour mieux répondre aux besoins des populations ciblées.**

- Sous composante 2.1: Améliorer l'inclusion financière à travers le financement des petits exploitants agricoles et de leurs coopératives
- Sous composante 2.2: Améliorer l'inclusion financière à travers le financement des ménages (AGR), des jeunes micro-entrepreneurs et des PME
- Sous composante 2.3: Améliorer l'inclusion financière par les GCS

### **Composante 3 : Coordination du PAIFAR-B**

- Sous composante 3.1. Coordination globale du programme
- Sous composante 3.2. Suivi-Evaluation, gestion des savoirs et communication.

Le Projet est mis en œuvre à travers deux composantes opérationnelles et en particulier pour la composante 1 « *Contribuer à l'opérationnalisation de la stratégie d'inclusion financière* », il s'agit :

- de la promotion d'un environnement favorable à une réelle inclusion financière des populations rurales cibles à travers l'actualisation de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière avec inclusion d'une politique et des recommandations pour la sauvegarde environnementale dans la microfinance (*sous-composante 1.1*) ;
- du renforcement du contrôle et de la supervision des IMF par le service de la microfinance de la BRB en appuyant la mise en place d'un système de reporting efficace et efficient d'une part et en contribuant au renforcement des capacités du service de la microfinance dans les métiers de contrôle et de supervision d'autre part (*sous-composante 1.2*) et
- du renforcement des capacités des autres acteurs clés (RIM, UFCP/UFCR et Ministères directement impliqués dans la mise en œuvre du projet) en vue d'assurer une inclusion financière efficace (*sous-composante 1.3*).

Le financement additionnel va permettre d'aborder des thématiques de nature) favoriser une meilleure inclusion financière qui va de pair avec une bonne protection des consommateurs des services financiers. Aussi compte tenu de la diversité des politiques en matière de taux d'intérêt dans le secteur de la microfinance, il y a lieu d'éclairer les décideurs et les intervenants du secteur sur la cohérence des différentes mesures prises pour une cohabitation harmonieuse et pérenne entre les IMF et sa clientèle.

*Le processus de recrutement d'un Cabinet a été lancé mais déclaré mais le marché a été infructueux car aucune offre n'a été reçue.*

*Compte tenu de la complexité technique et du besoin d'une équipe pluridisciplinaire, les présents Termes de référence visent à recruter un Cabinet pour réaliser une étude sur la transparence et la comparabilité des taux d'intérêt et les coûts des ressources et fixation des taux d'intérêt dans le secteur de la Microfinance.*

## II. OBJECTIFS

### a) Objectif général

L'objectif de la présente mission est de comprendre si les taux d'intérêts des crédits octroyé par les IMF au Burundi sont favorable à une meilleure inclusion financière dans les zones rurales du pays.

Pour cela, l'étude analysera les déterminants des coûts des ressources, les mécanismes de fixation des taux d'intérêt et les pratiques de transparence dans le secteur de la microfinance. L'étude comparera les pratiques de différentes IMF et autres institutions financières au Burundi et dans la sous-région.

L'étude proposera des recommandations opérationnelles, institutionnelles et réglementaires.

### b) Objectifs spécifiques

1. Identifier et analyser les différents coûts des ressources financières des institutions de microfinance, y compris les coûts de financement, d'opération et de gestion.
2. Identifier les facteurs influençant la fixation des taux d'intérêt dans le secteur de la microfinance (coût des ressources, risque de crédit, concurrence, réglementation, etc.), et comparer les différentes méthodes de fixation des taux d'intérêt appliquées dans le secteur.
3. Examiner la transparence des informations fournies aux clients concernant les taux d'intérêt : vérifier la conformité aux normes réglementaires applicables (notamment les exigences de divulgation du coût du crédit / TEG ou équivalent)
4. Comparer les taux d'intérêt pratiqués par différentes institutions de microfinance.
5. Réaliser un benchmark dans la sous-régional par (exemple EAC ou pays pays comparables) ;
6. Proposer des recommandations pratiques :
  - pour les IMF;
  - pour les autorités de supervision/régulation ;
  - pour les partenaires et parties prenantes d'appui à l'inclusion financière;
  - pour la protection des clients.

### III. TACHES ET MISSIONS ASSIGNEES AU CABINET

➤ *Les tâches dévolues à la mission du Cabinet sont :*

**1. Analyse des coûts des ressources :**

- Évaluer les sources de financement des institutions de microfinance (IMF) : fonds propres, dépôts, emprunts, subventions, etc.
- Analyser les coûts de ces ressources (taux d'intérêt sur les emprunts, coûts d'opportunité, coûts de collecte des dépôts).
- Comparer ces coûts avec ceux d'autres IMF et du secteur bancaire pour identifier des tendances et des écarts

**2. Étude de la fixation des taux d'intérêt**

- Examiner et comparer les méthodes de fixation des taux d'intérêt appliquées par les IMF.
- Identifier les facteurs influençant la détermination des taux (coûts opérationnels, risques, marges bénéficiaires, concurrence, réglementation).
- Évaluer l'impact des taux d'intérêt sur l'accessibilité des services financiers pour les clients.

**3. Analyse de la transparence et comparabilité des taux d'intérêt**

- Évaluer la clarté et la lisibilité des taux pratiqués par les IMF.
- Vérifier si les normes de divulgation sont respectées par exemple le Taux Effectif Global – TEG.
- Analyser les écarts de transparence entre différentes IMF et recommander des améliorations.
- Comparer les taux d'intérêts effectivement appliqués par les différentes IMF et autres acteurs dans le secteur.

**4. Benchmarking et comparaison régionale (par exemple EAC)**

Comparer les pratiques locales avec celles d'autres pays ou régions et identifier les bonnes pratiques, à titre d'illustration, en matière de fixation et de transparence des taux dans la microfinance.

**5. Formulation de recommandations pratiques et appuis stratégiques**

- Proposer des stratégies pour réduire les coûts des ressources et améliorer l'efficacité financière des IMF.
- Recommander des améliorations en matière de fixation des taux pour assurer une meilleure accessibilité des services.
- Élaborer des lignes directrices pour renforcer la transparence et la comparabilité des taux d'intérêt.

➤ *L'étude sera conduite par un cabinet qui devra aligner trois (3) principaux consultants :*

**1. Le consultant chef de mission, expert senior en microfinance et finance inclusive**

Le Chef de mission assurera la coordination générale, la supervision technique et la responsabilité globale de la mission. Il veillera à la cohérence méthodologique de l'étude, à la qualité des analyses produites et à la formulation des recommandations finales.

**2. Le consultant spécialiste en analyse financière / tarification / coût du crédit** sera responsable de l'analyse technique des mécanismes de formation des taux d'intérêt, de la structure des coûts des institutions de microfinance, ainsi que du traitement analytique des données quantitatives mobilisées dans le cadre de l'étude.

**3. Le consultant spécialiste en réglementation financière, transparence tarifaire, comparabilité des offres de crédit et protection des clients / des consommateurs** sera chargé de l'analyse du cadre réglementaire et prudentiel applicable aux pratiques de tarification dans le secteur de la microfinance, ainsi que de l'évaluation de la transparence, de la comparabilité des offres de crédit et des enjeux de protection de la clientèle.

*De part sa nature, la présente mission constitue une étude analytique sectorielle et n'implique pas nécessairement la conduite d'une enquête statistique officielle au sens d'une opération soumise à visa statistique,*

*Ainsi, les compétences en traitement, fiabilisation, consolidation et analyse des données doivent être démontrées au sein de l'équipe, sans qu'il soit exigé un expert statisticien distinct parmi les experts-clés.*

#### **IV. LIVRABLES ATTENDUS**

**1. Une cartographie des coûts des ressources est établie comprenant :**

- L'identification et l'analyse des sources de financement des institutions de microfinance (IMF) (fonds propres, emprunts, dépôts, subventions).
- L'estimation des coûts moyens des différentes sources de financement pour les IMF et leur impact sur la structure financière.
- La comparaison des coûts des ressources entre différentes IMF et avec d'autres acteurs financiers (banques, coopératives, etc...).

**2. Une analyse des pratiques de fixation des taux d'intérêt est produite comprenant :**

- L'évaluation des facteurs influençant la fixation des taux d'intérêt dans la microfinance (coût du capital, risques, coûts opérationnels, rentabilité, concurrence).
- la comparaison des taux appliqués par les IMF avec les taux du secteur bancaire et d'autres sources de financement informelles.
- l'identification des pratiques de tarification inefficaces ou inéquitables.

**3. Une évaluation de la transparence et de la comparabilité des taux est disponible avec :**

- Une analyse de la qualité de l'information communiquée aux clients sur les taux d'intérêt et les frais annexes.

- Une vérification de l'application des normes de transparence par exemple au niveau du Taux Effectif.
- Une identification des écarts entre les taux affichés et les coûts réels pour le client.
- Une comparaison des approches de transparence dans différents pays ou institutions.

**4. Des recommandations stratégiques sont proposées avec notamment :**

- l'identification des meilleures pratiques régionales en matière de fixation et de transparence des taux dans la microfinance.
- des propositions de modèles plus efficaces et équitables pour la tarification des services financiers.
- des suggestions pour réduire les coûts des ressources et optimiser les marges des IMF tout en garantissant l'accessibilité des services.
- des stratégies pour améliorer la transparence et faciliter la comparaison des offres pour les clients.

**5. Un Rapport provisoire + Atelier de restitution / validation sont réalisés**

- Base de données nettoyée ;
- Présentation PowerPoint ;
- Matrice de commentaires ;
- Compte rendu.

**6.. Le Rapport final détaillé incluant les analyses, résultats, recommandations et plans d'action.**

**V. LIEU ET DUREE DE LA MISSION**

La durée de la mission est estimée à trois (3) mois, soit quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la notification de démarrage. La mission sera réalisée sur tout le territoire national exceptée la Mairie de Bujumbura.

**VI.** Nous attirons l'attention des sociétés de conseil intéressées sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme<sup>1</sup> et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations<sup>2</sup>. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles<sup>3</sup>

La société de conseil ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Toute société de conseil qui serait en pareille situation sera écartée, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'une société de

<sup>1</sup> Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante:  
<https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/41942012>

<sup>2</sup> Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante:  
<https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40189695>.

<sup>3</sup> Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante:  
<https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506>

conseil, les membres de son personnel ou les sociétés qui lui sont affiliées a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction de l'acheteur ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution de ce dernier. Les sociétés de conseil sont en permanence tenues de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgaration de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion de la société de conseil, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

Les sociétés de conseil seront sélectionnées selon la méthode basée sur la qualité et les coûts expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.

Les critères de présélection Bureau/Cabinet de Consultance sont les suivants :

Critère de sélection	Scores/100
<b>Expérience générale pertinente pour la mission :</b>	<b>30</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Avoir au moins cinq (5) ans d'expériences générales du bureau avec preuve : (5 ans dans le domaine d'étude/enquête d'évaluation des réalisations) statut de la société (6 points par année d'expérience)</li> <li>○ Moins de 5 ans d'expérience générale : 0 point</li> <li>○ Si 5 ans d'expériences professionnelles générale : <u>25 points, soit 5 points par année d'expérience Générale : Statut de la société.</u></li> <li>○ Plus de 5 ans d'expérience générale, 01 point / an d'expérience générale sans dépasser 05 points.</li> </ul>	30
<b>Expérience spécifique pertinente pour la mission</b>	<b>70</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Expérience spécifique du bureau avec preuve (Avoir réalisé et réussi cinq (05) missions d'étude / enquête d'évaluation des réalisations ou des études similaires) : deux points par mission avec preuve (PV de réception sans réserve ou attestation de bonne fin).</li> <li>○ Moins de 05 expériences : 0 points</li> <li>○ <u>05 expériences : 12 points par expérience justifiée par un document officiel/attestation de bonne fin, soit 60 points.</u></li> <li>○ <u>Plus de 05 expériences : 2 points par expérience sans dépasser 5 expériences</u></li> </ul>	
<b>Total cotation du Cabinet</b>	<b>100</b>

- Le candidat (Bureau/Cabinet) fournira toute autre pièce justifiant ses qualifications et son expérience sans toutefois donner les renseignements personnels relatifs à chacun des experts, à la méthodologie, au plan de travail, etc.
- Une étude ou un travail sans preuve (attestation de bonne fin délivrée par le Maître d'Ouvrage ou un PV de réception définitive) ne sera pas pris en considération.
- *A l'issu de l'avis de manifestation d'intérêt, le cabinet / bureau devra avoir une note supérieure ou égale à 70% pour être présélectionné.*

**Un dossier de demande de proposition technique et financière sera envoyé par la suite aux bureaux / cabinet présélectionnés pour soumettre leurs offres techniques et financières.**

Des sociétés de conseil peuvent constituer entre elles des associations sous la forme d'une co-entreprise ou d'un cabinet proposant des activités de conseil en sous-traitance afin d'être mieux qualifiées.

Toute demande d'éclaircissements concernant le présent appel à manifestation d'intérêt devra être envoyée par courriel à l'adresse ci-après : [2.ufcppaifarb@gmail.com](mailto:2.ufcppaifarb@gmail.com) avec copie à [safarijeanclaude16@gmail.com](mailto:safarijeanclaude16@gmail.com) 10 jours avant l'ouverture des dossiers de manifestation d'intérêt fixé le 18/5/2026 à 16h00' au plus tard.

Le client répondra à toutes les demandes d'éclaircissements dans les 05 jours avant la date limite de présentation des manifestations d'intérêt.

Les manifestations d'intérêt doivent être remises sous forme écrite au moyen des formulaires prévus à cet effet. Elles devront être soumises à l'adresse ci-après, le 18/5/2026 à 16h00' au plus tard :

- Projet d'Appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rurale (PAIFAR-B)  
À l'attention de : *Monsieur Callixte MASABO, Coordonnateur du Projet*
- Bujumbura, Immeuble abritant les projets et programmes du FIDA
- Avenue du Large n° 30, BP 6457
- Téléphone : + 257 22 27 59 00
- Courriel : [2.ufcppaifarb@gmail.com](mailto:2.ufcppaifarb@gmail.com)

Fait à Bujumbura, le 27/4/2026

**Callixte MASABO**

**Coordonnateur du PAIFAR-B**



Projet d'Appui à l'Inclusion Financière, Agricole et Rurale du Burundi « PAIFAR-B »,  
e-mail : [2.ufcppaifarb@gmail.com](mailto:2.ufcppaifarb@gmail.com)  
BP 6457 Bujumbura-Téléphone 22 27 59 00